



leo lagrange  
FEDERATION

## MULTI ACCUEIL FLORA TRISTAN

### Rapport d'activité 2021

UN ENGAGEMENT  
ÉDUCATIF  
AU CŒUR  
DES TERRITOIRES





## SOMMAIRE

1. Présentation du service délégué .....	4
2. L'EAJE .....	5
2.1 Situation géographique et accessibilité .....	5
2.2 Les locaux.....	5
3. Les moyens humains .....	6
3.1 Organigramme du personnel du délégataire .....	6
3.2 Tableau des salariées .....	7
3.3 Tableau des formations suivies durant l'année 2020 .....	8
3.4 Médecin rattaché à la structure.....	8
4. Le Fonctionnement .....	9
4.1 Modalités d'ouverture et périodes de fermeture .....	9
4.2 Types d'accueil proposés.....	9
4.3 L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique .....	10
4.4 L'attribution des places.....	10
4.5 La Contractualisation.....	10
4.6 La tarification .....	12
4.7 La vie quotidienne .....	13
5. L'évolution de l'activité .....	16
5.1 les familles.....	16
5.2 La Fréquentation .....	17
5.3 Les heures réalisées et facturées sur l'année .....	23
5.4 tarif moyen annuel.....	23
6. Les moyens d'évaluation de la qualité du service .....	24
6.1 Qualification du délégataire.....	24
6.2 Qualification des personnels .....	24
6.3 Outils de mesure de la satisfaction des usagers .....	25
7. Evaluation du projet pédagogique .....	30
Annexe 1.....	34



## Partie 1 Présentation



## 1.Présentation du service délégué

La Commune de BERCK SUR MER a décidé de confier à Léo Lagrange Nord/ Ile de France la gestion et l'exploitation de l'EAJE "FLORA TRISTAN" situé avenue saint Exupéry 62600 BERCK.

La convention a pris effet au 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, elle est conclue pour 56 mois, soit jusqu'au 31 aout 2024.

L'EAJE "FLORA TRISTAN" est un établissement petite enfance.

Il possède une capacité d'accueil de 30 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et 6 ans si PAI « porteur de handicap ».

Il accueille les enfants de l'AP/HP, du CHAM et des habitants de la ville de BERCK/MER.

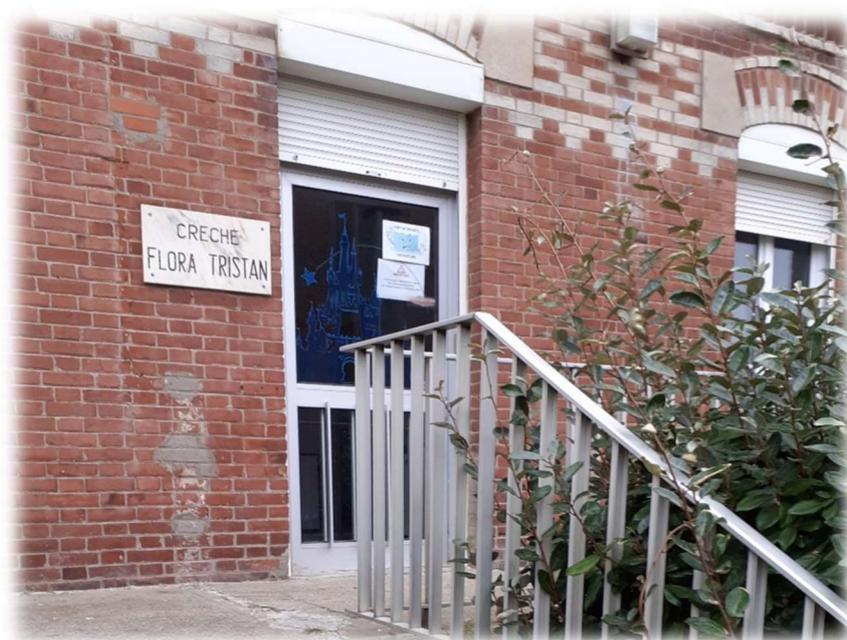
Il veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement.

Il concoure à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints de maladie chronique.

Enfin, il apporte soutien aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

L'EAJE concrétise la volonté de la Commune d'assurer et d'améliorer son **offre en direction de la petite enfance et de la famille** en mettant à disposition un service d'accueil de qualité et d'associer les familles dans une dynamique d'accompagnement et de soutien.

La crèche « Flora Tristan » a ouvert ses portes le 1<sup>ER</sup> MAI 1983.



## 2. L'EAJE

### 2.1 Situation géographique et accessibilité

L'EAJE est implanté près de l'esplanade Avenue Saint Exupéry, limitrophe de l'hôpital MARTIME AP/HP.

Nous disposons d'un parking accessible en cours d'aménagement, ainsi qu'un accès aménagé.

Les locaux sont adaptés pour toute personne, des rampes sont existantes pour accéder à la crèche.

### 2.2 Les locaux

#### ***Le bâtiment***

L'EAJE est situé dans un bâtiment mis à disposition par la Mairie de BERCK SUR MER, dont l'étage est en cours de rénovation.

Nous bénéficions également d'un espace extérieur avec pelouse clôturé pour la sécurité des enfants.

L'EAJE a une superficie totale de 359.60 m<sup>2</sup> divisée en quatre unités

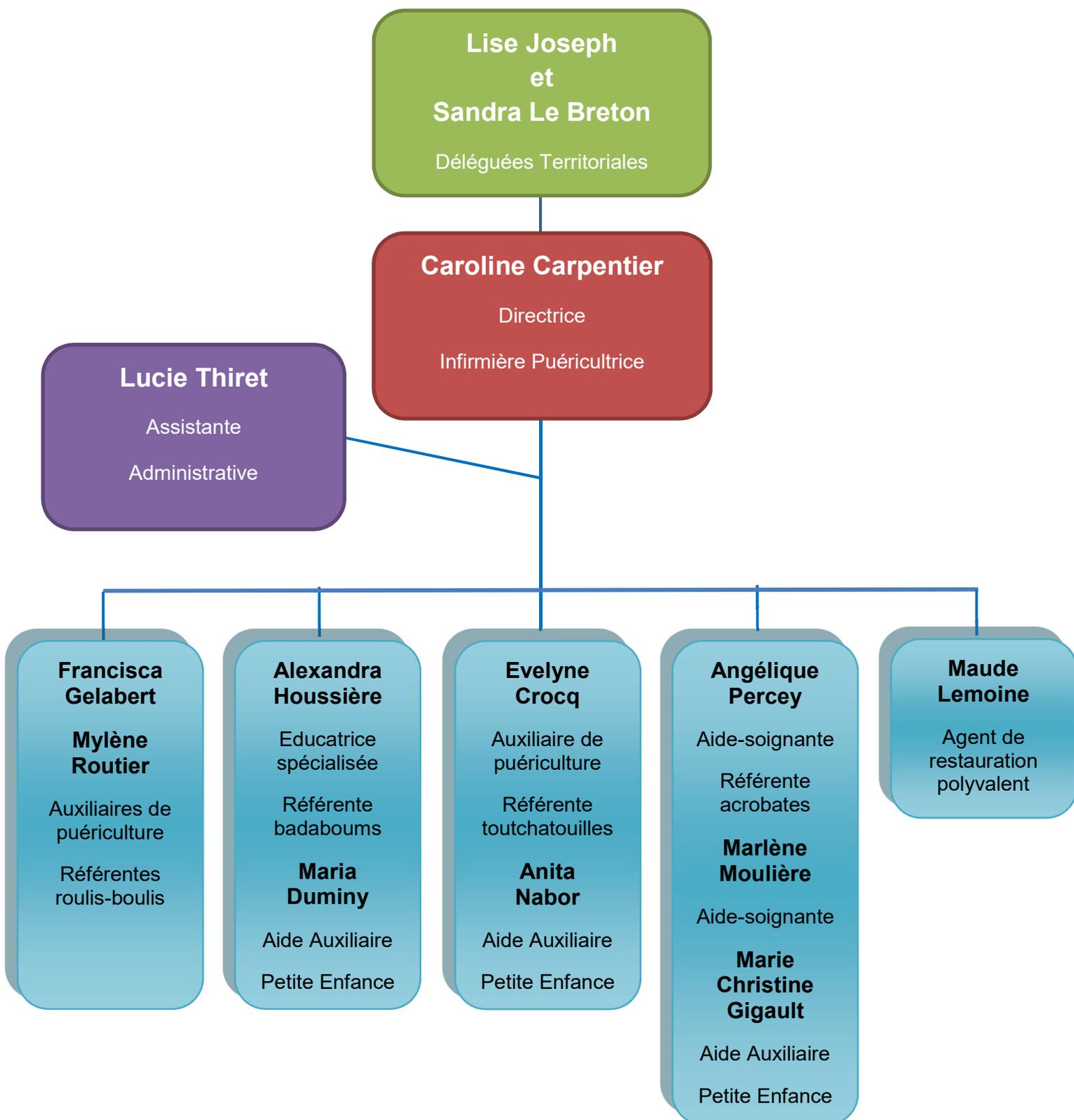
- Espaces dédiés aux enfants : 194.60 m<sup>2</sup>
- Espace de services : 55.70 m<sup>2</sup>
- Espace détente pour l'équipe : 23.40 m<sup>2</sup>
- Circulations (couloirs, local poussettes) : 74.20 m<sup>2</sup>
- Bureau : 11.70 m<sup>2</sup>

#### Liste des contrats de maintenance et les sociétés

- Alarme et l'anti intrusion : OPALE INCENDIE.
- Chauffage et la ventilation : DALKIA.
- Protection Incendie : OPALE INCENDIE.

### 3. Les Moyens Humains

#### 3.1 Organigramme du personnel du délégataire



Les salariées de la CRECHE FLORA TRISTAN dépendent de la convention collective nationale de l'animation.

La directrice est mise à disposition du CHAM jusqu'au 31 décembre 2021.

Chaque section travaille en binôme une référente et une aide auxiliaire attirée par section.

Sur une période de fermeture de 4 semaines en juillet/août 2021, des travaux ont été effectués pour permettre un fonctionnement en 3 sections au lieu de 4.

Ce nouvel espace de vie permet une augmentation possible des effectifs chez les plus petits, maintenant dans ce secteur 2 dortoirs sont à disposition ainsi qu'un espace commun plus important.

Les salariées travaillent d'après un planning en roulement de poste, en fonction des besoins de service, notamment en fonction des présences réelles des enfants.

Au minimum, deux personnes sont toujours présentes dans la structure.

En 2021, une salariée aide-soignante a réduit son temps de travail à 60% suite à une longue maladie et un passage en invalidité (aménagement de poste sur 2 jours de 9h15 à 12h45 et 2 jours de 9h à 17h) à la demande de la médecine du travail.

Par rapport au COVID 19, pendant la période du 6 au 23 avril 2021, du chômage partiel a été appliqué pour pallier à la diminution du fonctionnement.

Au retour des vacances d'août 2021, une salariée en congé parental a repris son poste à 80%.

### 3.2 Tableau des salariées

Nom, prénom	Qualifications	E T P
• CAROLINE CARPENTIER	• INFIRMIERE PUERICULTRICE DE	• 1
• LUCIE THIRET	• LICENCE	• 0.70
• ALEXANDRA HOUSIERE	• EDUCATRICE SPE	• 1
• EVELYNE CROCQ	• AUXILIAIRE DE	• 1
• FRANCISCA GELABERT	• PUERICULTURE	• 0.92
• MYLENE ROUTIER		• 1
• ANGELIQUE PERCEY	• AIDE SOIGNANTE	• 1
• MARLENE MOULIERE		• 0.60
• MARIA DUMINY	• CAP Petite Enfance	• 0.80
• MARIE CHRISTINE GIGAULT		• 1
• ANITA NABOR		• 0.80
• MAUDE LEMOINE	• CAP Petite Enfance	• 1
	TOTAL ETP	10.82

### 3.3 Tableau des formations suivies durant l'année 2021

#### Formations collectives

Thèmes, durée	Professionnels concernés (Nombre et métiers)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation « BASE » NOE, 2 journées.</li> </ul>	Caroline CARPENTIER, directrice et Lucie THIRET assistante administrative.

#### Formations individuelles

Thèmes, durée	Professionnels concernés (Nom, Prénom, métier)
<ul style="list-style-type: none"> <li>GESTION DES CONFLITS, 2 journées.</li> <li>EVEIL CORPOREL du jeune enfant, 2 journées.</li> <li>DISCRIMINATION-RECRUTEMENT, 1 journée.</li> <li>COMPRENDRE ET ANALYSER son territoire, 2 journées.</li> <li>BP SITE, 2 heures.</li> <li>WEBINAIRE entretiens professionnels, 3 heures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mylène ROUTIER auxiliaire et Lucie THIRET assistante administrative.</li> <li>Francisca GELABERT auxiliaire et Angélique PERCEY aide-soignante.</li> <li>Caroline CARPENTIER, directrice.</li> </ul>

### 3.4 Médecin rattaché à la structure

Depuis l'ouverture de la crèche, nous bénéficions de l'intervention d'un pédiatre 2 fois par mois.

Le docteur LEONARD veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, l'application des protocoles et effectue la visite d'entrée des enfants accueillis.

Nom, Prénom	Adresse	Jour d'intervention et temps d'intervention mensualisé
<ul style="list-style-type: none"> <li>LEONARD J.Claude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Berck</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>jeudi 2 fois par mois</li> </ul>

## 4. Le Fonctionnement

### 4.1 Modalités d'ouverture et périodes de fermeture

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

#### Fermetures 2021 :

- Reprise le 4 janvier 2021.
- 4 semaines en été : du 19 juillet au 18 Août 2021 inclus dont le 16 et 17 août fermés aux parents pour entretien des locaux suite aux travaux.
- Le 14 mai 2021.
- Les jours fériés.
- Du 24 Décembre 2021 au 2 Janvier 2022 inclus.

#### Journées pédagogique :

- Les 17 mai et 18 août.

### 4.2 Types d'accueil proposés

La crèche « FLORA TRISTAN » propose des modes d'accueils diversifiés afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

L'offre s'articule autour de trois types d'accueil :

**L'ACCUEIL REGULIER** : répond à un besoin d'accueil régulier correspondant à un rythme et une durée prévisible.

**L'ACCUEIL OCCASIONNEL** : correspond à un rythme et une durée qui ne peuvent se définir à l'avance.

**L'ACCUEIL D'URGENCE** : L'urgence peut concerner : Les parents en situation de recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle et dont l'absence de mode de garde pourrait entraîner un renoncement à un stage ou un emploi ; des situations familiales difficiles exceptionnelles pour des raisons de santé, d'accouchement, de séparation imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant ; l'indisponibilité non prévue du mode de garde habituel de la famille ; les demandes des partenaires sociaux (PMI, Conseil Départemental...).

Le caractère de la situation d'urgence est évalué par la directrice. Ce type d'accueil sera de courte durée.

### **4.3 L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique**

Nous accueillons les enfants porteurs ou en situation de handicap.

Les enfants sont accueillis selon les modalités d'accueil avec un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) mis en place en collaboration avec la famille de l'enfant et les professionnels extérieurs ainsi que le pédiatre de la crèche.  
Les parents peuvent fournir le matériel adapté pour garantir la sécurité et le bien-être de leurs enfants.

### **4.4 L'attribution des places**

La crèche accueille en priorité les enfants des familles domiciliées sur BERCK ou la Ca2BM et travaillant soit pour le CHAM, l'hôpital MARITIME et le SRIAS.

***Les commissions d'attribution ont été mise en place avec la ville de Berck, en juin et décembre.***

Les entrées se sont faites en fonction de la date de la fin du congé maternité et des places se libérant.

### **4.5 La Contractualisation**

#### ***Pour l'accueil régulier***

Un contrat est établi entre la crèche et la famille pour une durée de 12 mois.  
Les parents doivent définir leurs besoins de garde sur la durée du contrat : les jours et horaires de garde, en incluant les absences prévues de l'enfant.  
Un nombre moyen d'heures mensuelles sera alors calculé et facturé aux familles. C'est le principe de la mensualisation. Ce dernier permet à la famille de payer chaque mois la même somme.

#### ***Mode de calcul d'une moyenne mensuelle***

$$\frac{\text{Nombre d'heures total} \times \text{tarif horaire}}{\text{Nombre de mois de présence réservé}}$$

#### ***Les principes de facturation appliqués sont les suivants***

Toute plage horaire réservée, lors de la signature du contrat, est due.

En cas de dépassement, toute demi-heure entamée est due et fera l'objet d'une facturation en sus de la mensualisation.

Aucune déduction ne sera appliquée en ce qui concerne les absences pour convenance personnelle.

Pour les congés complémentaires, les parents doivent signaler par écrit les semaines de congés dont ils souhaitent disposer et en préciser les dates au minimum 1 mois à l'avance et feront l'objet d'une déduction sur la facturation de la mensualisation.

***Le contrat de chaque famille peut être revu si :***

- La direction de la crèche se rend compte que le planning de réservation ne correspond pas aux besoins des parents (décalages entre les horaires programmés et ceux réalisés effectivement).
- Sur demande des parents, à condition que cela soit dû à des impératifs professionnels, et sur production d'un justificatif de l'employeur. Dans ce cas, un délai de 15 jours est obligatoire pour modifier le contrat. La direction se réserve le droit de ne pas accepter ces modifications.

Une facture à terme échu est adressée chaque mois aux familles. Le règlement mensuel des participations familiales s'effectue le 10 du mois suivant la date d'émission de la facture.

***Pour l'accueil occasionnel***

Les places sont attribuées en fonction des disponibilités. Une liste d'attente journalière est établie en fonction des demandes. Les parents sont contactés, si des plages horaires se libèrent.

Les principes de facturation appliqués sont les suivants :

- Toute plage horaire réservée est due ;
- En cas de dépassement, toute demi-heure entamée est due,
- Sans annulation de la réservation 48 heures à l'avance, aucune déduction ne sera appliquée.

Une facture à terme échu, est adressée chaque mois aux familles reprenant le nombre d'heures de présence réelle de leur enfant.

Le règlement mensuel des participations familiales s'effectue le 10 du mois suivant la date d'émission de la facture.

La directrice gère le planning d'occupation de l'établissement en fonction des places disponibles et dans le respect du taux d'encadrement.

## 4.6 La tarification

La crèche a opté pour le système de la prestation de service unique (PSU).

Les conditions tarifaires pour l'accès à la crèche et aux activités qui s'y déroulent sont définies par la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette tarification sera proportionnelle aux revenus des familles et déplafonnée en fonction des ressources familiales.

Les ressources à prendre en compte sont celles retenues pour l'octroi des prestations familiales ou, à défaut, celles retenues en matière d'imposition :

### ***Tarifs usagers 2022 Accueil régulier et occasionnel***

	01.01.21 au 31.12.21	01.01.22 au 31.12.22
1 enfant	0.0615 %	0.0619 %
2 enfants	0.0512 %	0.0516 %
3 enfants	0.0410 %	0.0413 %
4 à 7 enfants	0.0307 %	0.0310 %
8 à 10 enfants	0.0205 %	0.0206 %

### ***Tarifs usagers 2021 pour l'accueil d'urgence***

Le tarif appliqué est de 1.92 euros de l'heure.

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement, y compris les repas et les soins d'hygiène, dont les couches et le lait infantile.

Les parents peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt.

Les factures sont à régler par chèque, espèces ou E CESU auprès de la direction.

## **4.7 La vie quotidienne**

### ***La période d'adaptation***

Une fois l'inscription finalisée, une période d'adaptation est prévue en accord avec les parents. Cette période est souhaitable afin que l'enfant, les parents et les professionnelles apprennent à se connaître et créent des relations de confiance. Une séparation progressive est absolument indispensable pour l'enfant, comme pour ses parents.

La durée est variable, maximum 10 heures. En effet, le planning est organisé avec les parents et s'adapte aux besoins et réactions de l'enfant.

Pour le confort de l'enfant, la directrice de la structure se réserve le droit de prolonger cette période en accord avec les parents.

Cette période est gratuite en fonction du nombre d'heures réellement effectuées suivant les besoins de l'enfant mais aussi des parents.

### ***L'arrivée***

C'est un moment d'une grande intensité pour l'enfant et ses parents.

Face à cette situation de séparation, l'équipe est un soutien rassurant où le dialogue est favorisé. Il est demandé aux parents de rester avec leur enfant tout le temps qu'il faudra pour le rassurer et de ne surtout pas partir sans lui dire « au revoir ».

Les parents transmettent leurs consignes pour la journée (Heure de lever, petit déjeuner, heure de départ, maladie ou comportement inhabituel, prise de médicament : nom, dosage et heure, autres informations) qui sont notés dans le cahier de transmission.

Les parents confient leur enfant à une des professionnelles de l'équipe.

Afin de préserver le calme, la sécurité et le sommeil des enfants, toute autre personne attend dans l'accueil.

### ***Les repas***

L'enfant arrive le matin en ayant pris son premier repas ou biberon à la maison.

Les repas, goûter et fruits sont livrés en liaison froide par un prestataire extérieur AP/HP, l'agent de restauration les reconditionne avant de remettre en température.

Le jus de fruits du matin est fait sur place (orange, citron et pamplemousse).

Chaque semaine, un menu est réalisé par la directrice en rapport avec les propositions de la cuisine de « MARITIME », les commandes sont faites chaque jour par l'agent de restauration en fonction du nombre d'enfants présents.

L'introduction de l'alimentation diversifiée se fait progressivement à la maison avant d'être intégrée à la crèche en lien avec la famille avec un support.

Les contre-indications et régimes alimentaires particuliers nous sont signalés par écrit lors de l'admission ou dès apparition.

## **Les activités**

Le bien-être de l'enfant est un enjeu primordial pour l'équipe éducative. Toutes les actions menées sont donc faites dans l'intérêt de l'enfant. Au cours de la journée, des activités sont proposées aux enfants en lien avec le projet pédagogique.

Depuis quelques années, la crèche fonctionne avec des matériaux issus de la récupération du quotidien ou de la nature.

Pour contribuer à l'éveil du tout-petit, les professionnelles s'appuient, entre autres, sur des ateliers de toutes sortes : activités libres, activités manuelles, motrices, cognitives toujours adaptées aux compétences de l'enfant.

En marge de ces activités quotidiennes, nous avons un partenariat avec la médiathèque de BERCK ce qui nous permet de participer « comité lire aux éclats ». Malheureusement cette année, l'organisation habituelle n'a pu se concrétiser dû à la situation sanitaire.

C'est dans un esprit de respect de l'environnement et en faisant attention à la réduction des déchets et l'importance du recyclage que nous avons réalisé des instruments de musique à partir d'objets utilisés à la crèche (boîtes de mouchoirs, bouchons ...) et éléments naturels ramassés autour de la crèche.

En 2021, des sorties sur le marché de Berck le mercredi ont été organisées afin de faire découvrir et déguster aux plus grands les produits de saison de notre terroir.





## Partie 2 L'activité

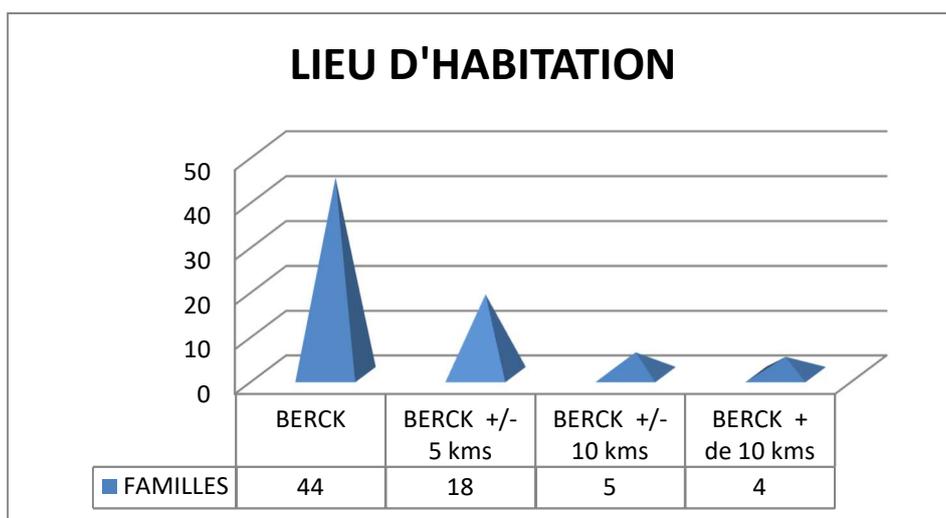


## 5. L'évolution de l'activité

### 5.1 les familles

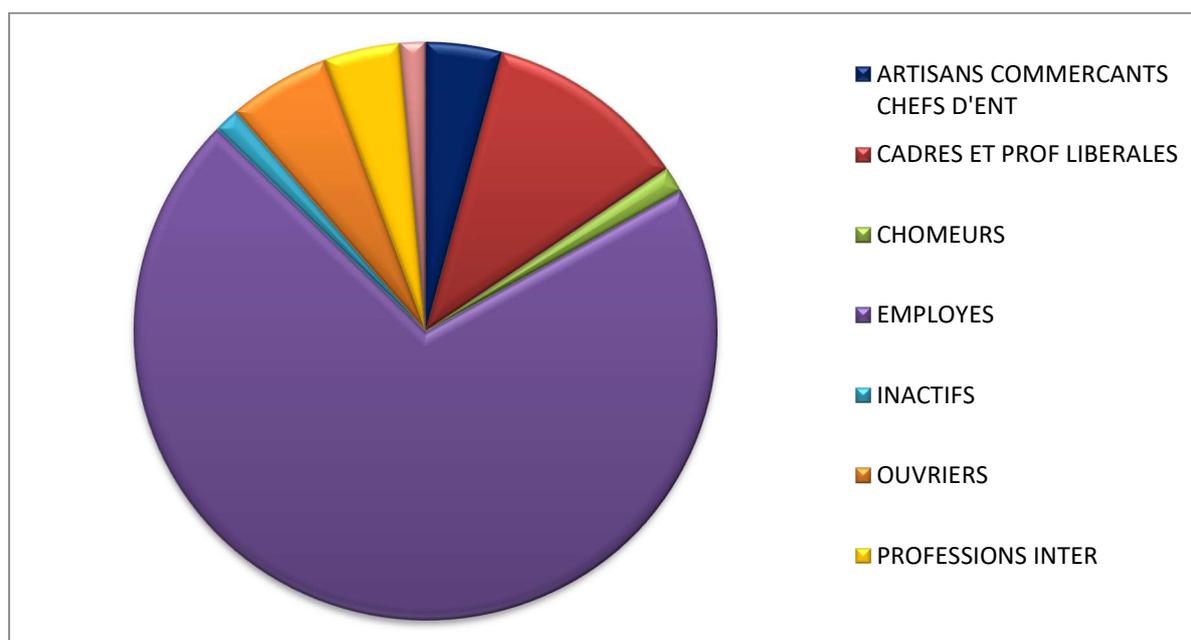
Nous avons accueilli 71 familles entre janvier et décembre 2021 au sein du Multi-Accueil, par rapport aux années antérieures 2019 et 2020 (80 et 79 familles) cela reste stable.

#### a. L'origine géographique des familles



Comme le démontre le diagramme ci-dessus, l'origine géographique des familles reste majoritairement de la ville de Berck/mer comme les autres années.

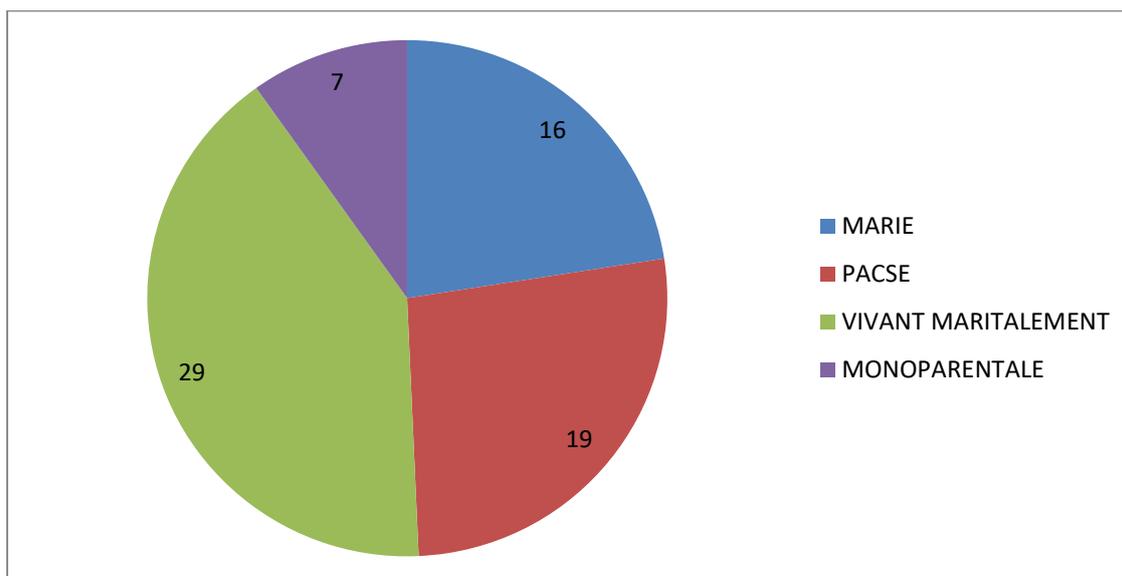
#### b. Les catégories socio-professionnelles



### **c. La typologie des familles accueillies en 2021.**

Sur le graphique représenté ci-dessous, nous pouvons constater une majorité de famille vivant maritalement :

- 16 familles mariées,
- 19 familles pacsées,
- 29 familles vivant maritalement,
- 7 familles monoparentales.



## **5.2 La Fréquentation**

### **a. Le nombres d'enfants accueillis**

Nous avons accueilli 71 enfants différents entre janvier et décembre 2021.

Le nombre d'enfants admis au sein de la crèche reste correct par rapport aux années précédentes.

En 2019 et 2020 nous avons eu une fréquentation de 80 et 79 familles.

**Entre janvier et décembre 2021 :**

- 3 départs à l'école dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.
- 21 départs pour l'école en juillet.
- 4 départs pour l'école en fin d'année 2021.

**En 2021, nous avons accueilli :**

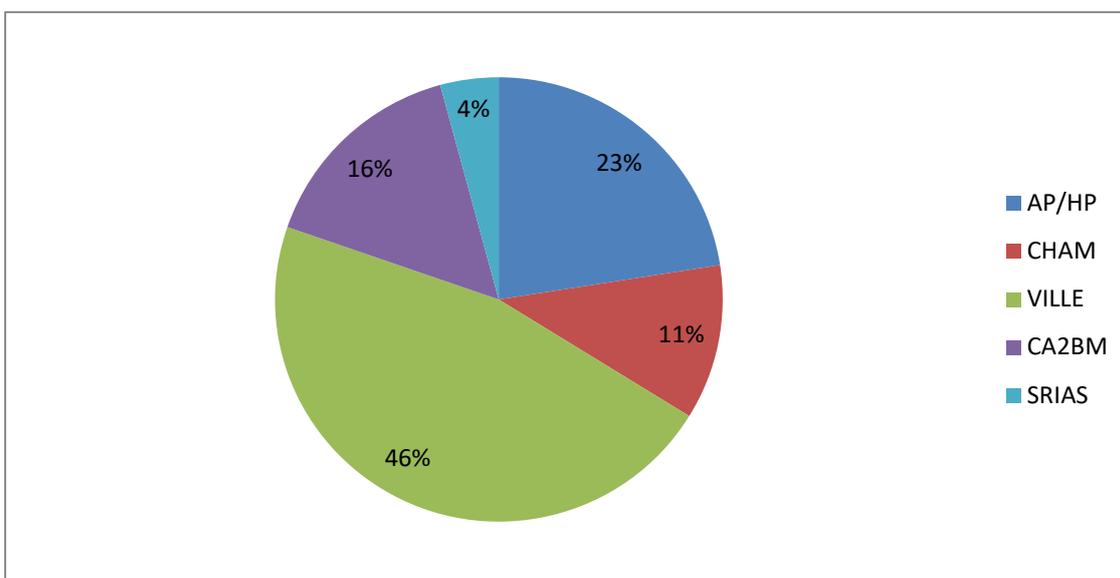
- 6 nouveaux enfants ont fait leur entrée au 1<sup>er</sup> semestre 2021.
- 12 nouveaux enfants ont fait leur entrée au 2<sup>ème</sup> semestre 2021
- Dont 5 enfants en accueil occasionnel.

**Au 1 janvier 2022 il y a 44 enfants inscrits dont :**

- 33 sur la VILLE.
- 16 sur l'AP/HP.
- 8 sur le CHAM.
- 3 sur le SRIAS
- 11 CA2BM.

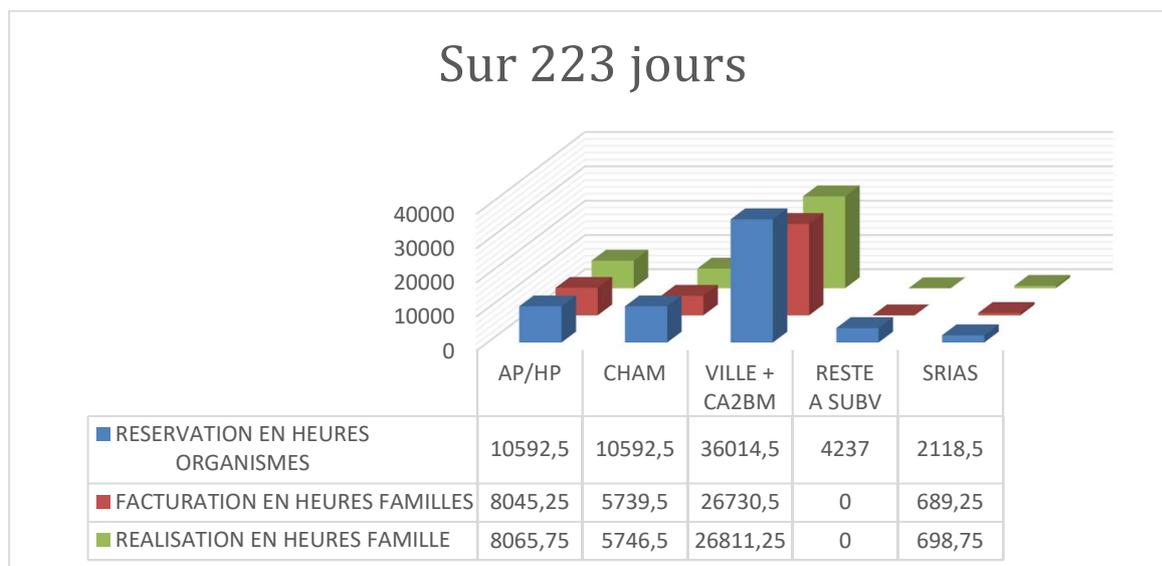
**b. Répartition des enfants selon l'organisme en 2021.**

**Fréquentation du 1<sup>er</sup> JANVIER au 31 DECEMBRE 2021.**



Comme le démontre le diagramme ci-dessus, la fréquentation des enfants reste majoritairement, celle des habitants de ville de Berck/mer comme les autres années.

## REPARTITION DE LA FACTURATION par ORGANISME



L'AP/HP et le CHAM ont réservé 5 places chacun.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 le SRIAS réserve 1 place.

La ville de Berck a réservé 17 places, tout en sachant qu'une partie des familles majorés de 10% sont implantées sur le territoire de la CA2BM.

### Les pourcentages de remplissage par rapport à chaque réservation sont :

	AP/HP	CHAM	VILLE + CA2BM	RESTE A SUBV	SRIAS
POURCENTAGE FACTURATION	75,95	54,18	74,22	0,00	32,53
POURCENTAGE REALISATION	76,15	54,25	74,45	0,00	32,98

Pour l'**AP/HP**, le pourcentage peut varier d'un mois à l'autre en fonction des divers postes (matin ou après-midi).

Pour le **CHAM**, une baisse de la demande en jours par rapport au poste de 12 heures.

Pour la **VILLE**, toujours l'impact du COVID par rapport au métier de la restauration, du commerce et du télétravail.

Pour le **SRIAS**, le taux de remplissage n'étant pas atteint sur les 3/4 de l'année la place n'a pas été indemnisée car il faut un minimum d'heures pour que celle-ci le soit.

La période de confinement du 6 au 23 avril, a fait chuter les chiffres. La crèche a eu un avis favorable au fonctionnement en 2 groupes de 10 places.

Cependant, la crèche n'a pu accueillir que les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, 25 familles ont été acceptées en roulement selon leur planning.

### **c. Accueil régulier et occasionnel**

Sur l'année 2021, nous avons accueilli 5 enfants courant septembre à novembre en accueil occasionnel pour compléter nos heures et préparer notre entrée AVIP, début 2022 ils ont été basculé en contrat régulier suite à un retour à l'emploi (2) ou reprise de formation (3).

Nous pouvons constater, une demande d'accueil régulier quasi exclusive où les familles contractualisent au plus juste, diminuent d'une journée le nombre de jours sur le contrat ou d'heures sur la journée au profit d'une garde chez une tierce personne, en l'occurrence chez les grands parents le plus souvent et aussi une augmentation du travail à 80% avec un jour de repos le mercredi le plus souvent ce qui fait chuter la fréquentation.

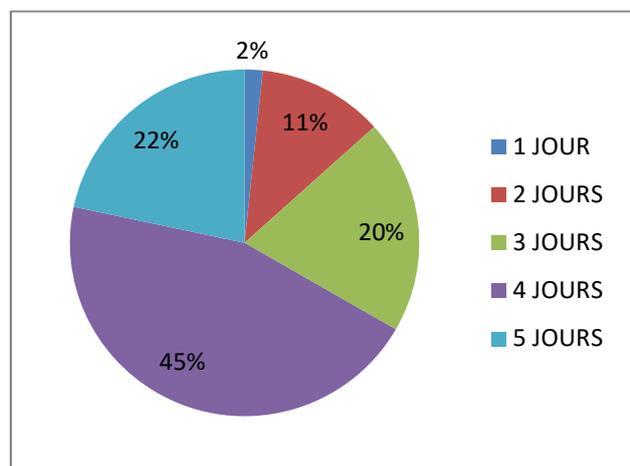
D'autre part, la baisse des effectifs pendant les vacances scolaires est constatée ; là encore, liées à l'activité professionnelle des parents en grande partie.

Sur ces accueils réguliers, nous pouvons les diviser en 2, car nous accueillons des familles avec des plannings fixes et variables sur l'année.

### **d. Répartition des contrats réguliers**

**Les contrats réguliers fixes se répartissent ainsi sur l'année.**

- 1 contrat de 1 jour,
- 7 contrats de 2 jours,
- 12 contrats de 3 jours
- 27 contrats de 4 jours
- 13 contrats de 5 jours,



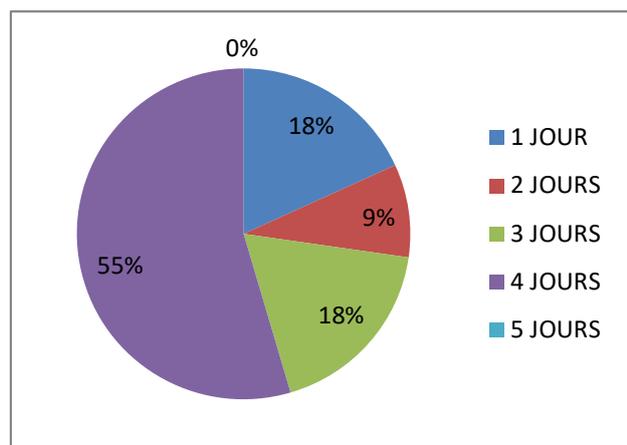
Sur les 71 contrats, 60 contrats sont fixes.

Avec plus de demandes pour les 3-4 jours/semaine.

Ces contrats sont des valeurs sûres pour le fonctionnement de la crèche.

## Les contrats réguliers variables se répartissent ainsi sur l'année.

- 2 contrats de 1 jour,
- 1 contrat de 2 jours,
- 2 contrats de 3 jours
- 6 contrats de 4 jours
- 0 contrat de 5 jours,



Les contrats variables sont de 11 sur l'année, sur 71 contrats.

De même que pour les contrats réguliers plus de demandes pour les 3-4 jours.

Les contrats souvent hospitaliers sont les plus difficiles à gérer pour rester dans les normes d'accueil des enfants.

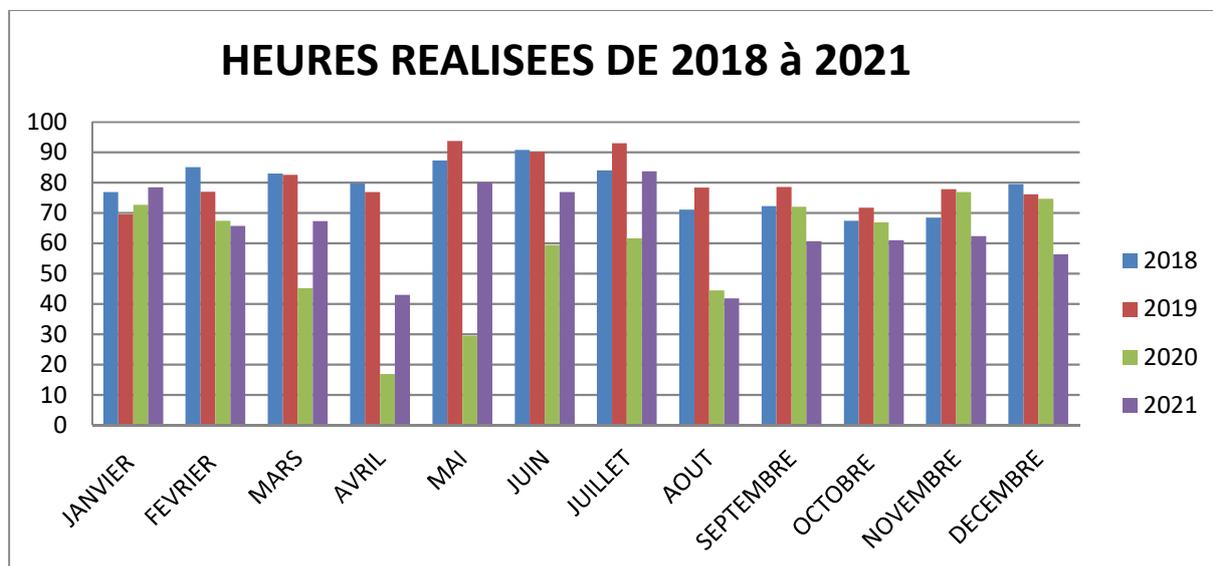
Cette année encore, l'agrément modulé est justifié car nous constatons moins de demande d'accueil de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h.

Modulations d'accueil		
Du lundi au vendredi		
De 7h30 à 8h30	De 8h30 à 17h00	De 17h00 à 18h00
15	30	15

Ces tranches horaires « libres » du début et fin de journée sont difficilement compensables par d'autres types de contrats.

Cette réalité impacte donc fortement notre taux de fréquentation, heureusement l'agrément modulé palie cette perte...

**e. Taux d'occupation de janvier à décembre sur les quatre dernières années.**



En comparant les 4 dernières années, nous constatons une augmentation de janvier à juillet 2021 par rapport à 2020.

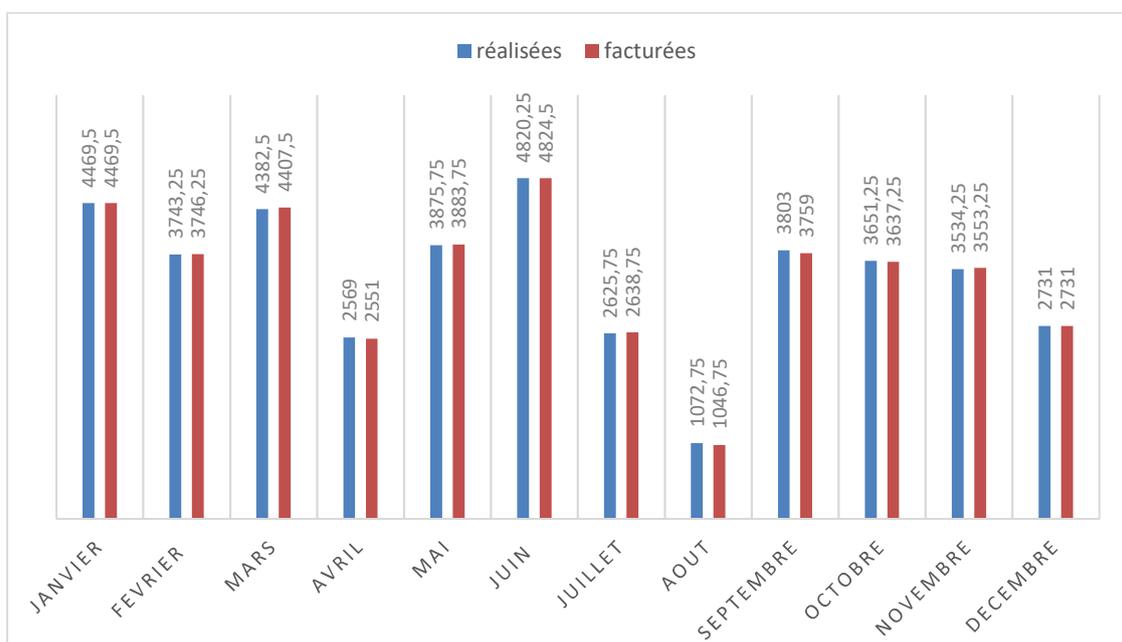
Le début d'année 2021 était en hausse par rapport au mois de janvier 2020.

Un constat est sûr, pendant les vacances scolaires il y a une baisse de l'activité.

Par contre, au mois d'avril 2021, nous pouvons faire une comparaison avec les 3 années précédentes. Une fréquentation doublée par rapport au confinement de 2020 malgré les directives gouvernementales du 6 au 23 avril 2021 par une autorisation d'ouverture pour les parents prioritaires de 2 groupes de 10 places maximum. Mais une baisse importante si nous prenons en comparaison les années 2018 et 2019.

Sur la période de septembre à décembre, nous pouvons remarquer une baisse conséquente depuis cette année 2021 avec une stabilité de 2018 à 2020 malgré la situation sanitaire.

### 5. 3 Les heures réalisées et facturées sur l'année



La différence notée entre les heures facturées et les heures réalisées est due aux absences payantes des enfants, pour les familles qui ne fournissent aucun justificatif et aux adaptations gratuites pour les familles.

Mais il y a aussi la période de confinement du 6 au 23 avril 2021 avec la gratuité aux familles.

### 5. 4 Tarif moyen annuel

En 2021, les familles inscrites à la crèche sont pour la majorité composées de deux parents exerçant une activité professionnelle.

Le tarif moyen mensuel est de 1.92 euros/h.

On peut souligner l'accueil de 7 familles monoparentales afin de permettre une reprise de l'activité professionnelle ou de son maintien. Ainsi que l'accueil d'une famille bénéficiant des minimas sociaux. La crèche ayant aussi pour mission de permettre à tous, dans un souci d'équité, de bénéficier d'un mode de garde collectif.

## 6. Les moyens d'évaluation de la qualité du service

### 6.1 Qualification du délégataire

Notre association possède un réseau pour les professionnelles d'un même type d'activité qui se retrouvent pour réfléchir et faire évoluer l'accompagnement. Des rencontres professionnelles Petite Enfance sont organisées sur des thèmes d'actualité.

La directrice du Multi-Accueil a bénéficié d'un accompagnement renforcé des fonctions supports par le biais de formations.

### 6.2 Qualification des personnels

#### *Les temps de réunions*

La directrice participe aux réunions régionales animée par la DTA, de nombreuses réunions en visioconférences ont été effectuées courant 2021 au vu du contexte sanitaire.

Elle propose différents temps de réunions pour impulser une dynamique qui mobilise l'équipe :

- Réunions de service 1 fois par mois :
  - 26.01.21
  - 28.06.21
  - 27.09.21
  - 18.10.21
  - 22.11.21
  - 14.12.21
- Se rajoute des réunions pédagogiques le lundi 17 mai et mercredi 18 août 2021.

Ces réunions ont pour objectifs :

- Amener des apports pédagogiques, former les équipes et créer des outils.
- Informer des évolutions législatives en lien avec le champ d'activité, mener les réflexions à apporter en lien avec ces évolutions.
- Prévoir l'organisation du travail : élaborer les plannings, gérer les absences prévues dans le respect du taux d'encadrement
- Susciter la réflexion, l'interrogation, le partage et l'évolution des pratiques

- Amener les équipes à observer le terrain pour adapter les projets de la structure.

Il est important pour l'équipe de se réunir pour poser leur réflexion, partager et mutualiser leurs compétences et ainsi donner du sens à leur pratique : élaborer des projets, les mettre en œuvre, les évaluer.

### **6.3 Outils de mesure de la satisfaction des usagers**

#### ***L'importance du dialogue***

Il est nécessaire et régulier avec chaque usager. Les professionnels ont un rôle de relais.

Début d'année 2021, nous avons mis en place un carnet de suivi dès l'entrée à la crèche de chaque enfant avec pour objectif de faire la liaison entre la maison et la structure afin de permettre un suivi des acquis et des habitudes de vie.

#### ***Les moyens de communication***

L'affichage, le dialogue et les mails restent importants, encore cette année 2021 !!!  
L'outil proposé aux parents par LEO LAGRANGE comme en 2020 est

L'application **Kidizz**.

Cet outil mis à disposition est très apprécié des familles et du personnel.

Toutes les familles sont inscrites et ils peuvent y retrouver, les menus, les moments festifs, les informations importantes et surtout suivre les aventures de leur enfant au quotidien par le biais de photos communiquées par les équipes.

Ce moyen de communication a permis également pour les parents non prioritaires à l'accueil de leur enfant pendant le confinement du 6 au 23 avril 2021 de pouvoir accéder facilement aux règlement COVID 19 et de garder un lien avec la structure.

Toutes les données personnelles restent privées, seuls les parents inscrits sur un groupe et les professionnelles accèdent à **Kidizz**. Chacun ne peut communiquer, ni commenter le contenu.

## ***Les temps festifs***

Ces moments conviviaux incontournables et informels favorisent le lien de confiance et les échanges.

Depuis quelques années nous organisons une KERMESSE un samedi toute la journée.

Ce moment convivial entre familles et professionnelles très apprécié a pu avoir lieu cette année, il s'est déroulé le samedi 3 juillet 2021.

Malgré la situation sanitaire, nous nous sommes organisées pour mettre en place des moments importants et festifs :

- Les Anniversaires,
- Sorties en bord de mer (esplanade),
- Nous avons fêté carnaval avec nos magnifiques déguisements, ainsi qu'Halloween avec un repas et un goûter effrayants.
- Le mois de mars a été marqué par la semaine de la petite enfance du 20 au 27 mars DROLES D'HISTOIRES !
- Dès que le temps nous le permet, nous allons sur le Marché de Berck à pied le mercredi matin.
- La création de cadeaux pour les fêtes des pères et des mères.
- La fête de la musique, avec l'intervention d'une maman chanteuse et accordéoniste et d'un papa guitariste.
- Une jolie kermesse pour permettre aux parents et professionnelles d'échanger et aux enfants de JOUER.
- Pour la fête de Noël du mardi 14 décembre 2021, la comédienne habituelle a proposé 1 atelier pour les plus petits et un spectacle pour les plus grands. Afin de ne pas mélanger les groupes et de respecter le protocole sanitaire. Sur la semaine, les enfants et les professionnelles ont également élaboré un goûter et repas de Noël.



FETE DE LA MUSIQUE

SORTIE AU BORD DE MER



MARCHE

KERMESSE



CARNAVAL HALLOWEEN



FETE DE NOEL



## **LES PARTENARIATS**

*Développement de projets en lien avec les Journées Nationales autre que la semaine petite enfance où nous sommes assidues chaque année :*

- Journées du patrimoine,
- Journée internationale des droits de l'enfant,

Ce point reste à améliorer, la ville de **BERCK SUR MER** compte plusieurs infrastructures qu'elle met à disposition de ses habitants et aux partenaires.

- **La médiathèque intercommunale** de Berck sur mer, où nous participons à de multiples projets, prêts de livres, journée festive, comité rire aux éclats, matinée découverte, ...

- **Le pôle petite enfance**, situé au Cottage des Dunes, composé notamment d'une crèche familiale (les petits matelots), d'un multi accueil (au clair de la dune) et d'un lieu d'accueil parents/enfants. Ainsi qu'une halte-garderie (Espace Marianne).

- **Les écoles maternelles** : elles sont au nombre de 4. Une visite des lieux pourra être proposée aux plus grands, pour se familiariser avant la rentrée. Auparavant visite d'une école privée.

***Aussi la ville abrite plusieurs associations culturelles, sportives ou de loisirs qui pourront venir enrichir le projet.***





## Partie 3 L'Evaluation



## 7. Evaluation du projet pédagogique

La crèche est un lieu de rencontre, d'éveil, de curiosité, de découverte.  
Un l'environnement qui favorise l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant.

Mot clé et valeur fondamentale pour la Fédération Léo Lagrange et la crèche :

### LA BIENVEILLANCE

Nous proposons un lieu de sécurité physique et affective grâce à un accompagnement bienveillant de chaque enfant en fonction de son âge et de son développement psychomoteur.

La pratique de l'observation ; la base de notre travail, nous permet de garantir, l'accueil individualisé de chaque enfant.

Cela se décline au quotidien par :

- Un accueil sécurisant et personnalisé
- Le développement sensori-moteur de chaque enfant
- La socialisation et d'autonomie de l'enfant
- Le respect de sa singularité
- La présence d'un espace d'éveil, de jeux et de créativité.

Afin de permettre une continuité entre la maison et la structure et en lien avec la famille de l'enfant.

Nous avons, plus particulièrement, porté notre attention sur 2 axes principaux accès sur l'âge de nos premiers enfants accueillis :

- Favoriser l'activité autonome au quotidien chez les touchat'ouilles et acrobates.
- La Motricité libre chez les roulis-boums.

Suite à des formations et à une évaluation, une nouvelle approche de la motricité libre a été mise en place en 2021 afin d'être dans une continuité qui débute chez les bébés.

La motricité libre est un concept d'EMMI PICKLER qui signifie laisser l'enfant libre de ses mouvements, cela dès la naissance.



Pour cela, le bébé est installé le plus souvent possible au sol, sans obstacle et dans un espace sécurisé.

Le problème rencontré au début du projet en 2020 était le manque de place pour installer des petits coins différents dans les deux sections (2 ½ mois à 16 mois).

Suite aux travaux effectués en 2021, les espaces sont plus importants et permettent la bonne pratique de ce concept.

Le but chez les plus grands est de leur permettre de devenir de plus en plus autonomes et de pouvoir prendre leur « décision ».

Mais l'âge de deux ans, une phase où l'on rencontre le « NON » avec la phrase « JE VEUX LE FAIRE TOUT SEUL », est une période compliquée pour le personnel car il faut travailler en amont afin d'éviter les crises de larmes et les conflits entre les enfants surtout pour préserver le groupe.

Donc nous appliquons l'éducation positive en proposant 2 à 3 choix aux enfants afin d'éviter les frustrations.

Dans les deux sections, donc de 16 mois à 4 ans, des ateliers sont mis en place en valorisant la psychomotricité, un espace y est dédié avec des modules accessibles aux enfants dès qu'ils le souhaitent.

Depuis septembre 2021, l'ensemble de l'équipe réfléchit sur un projet SNOZELEN, pour mettre en place un accompagnement différent des enfants par un positionnement d'écoute, d'observation et d'explorations sensorielles.

Une petite pièce a été vidée pour permettre l'agencement de celle-ci, les attentes au niveau du personnel sont un renforcement de la méthode, par le biais de formations afin d'enrichir leurs compétences.

- **De septembre 2020 à juillet 2021, le support de notre projet pédagogique mis en place était :**

**WALT DISNEY**, avec un travail sur les différentes œuvres par exemple le livre de la jungle, Vaiana, Blanche Neige et Coco plus particulièrement.

Pour favoriser l'éveil de l'enfant, nous utilisons des supports tel que la musique, les comptines, les livres, les jeux de mains et d'imitations.

- **De septembre 2021 à juillet 2022, le support de notre projet pédagogique mis en place est :**

**LE MILIEU AQUATIQUE**, avec un travail sur les différents milieux aquatiques avec sa faune et sa flore (étangs, mers...) ainsi que les animaux y vivants et notre empreinte sur celui-ci. Pour valoriser son thème, nous avons travaillé sur le recyclage des matériaux pour réaliser les décorations de la CRECHE (bouchons, papier bulles...).

Le thème de l'eau sera l'occasion d'apprendre, de découvrir et d'explorer de façon ludique grâce aux activités manuelles menées avec les enfants.

- De nombreux supports visuels sont fabriqués au sein de la structure, décorations des murs et des vitres ainsi que de l'espace de vie des enfants afin de rendre les sections attractives. Nous visons à être le plus éco-responsables en recyclant les matériaux pour nos créations.
- L'ensemble de ses éléments visent à prendre en compte la vie en collectivité ainsi que l'accompagnement de chaque enfant avec ses demandes, ses besoins afin que chacun se construise et évolue à son rythme.



## Partie 4 Annexe



# ANNEXE 1

### CARNET DE SUIVI

**CRÈCHE FLORA TRISTAN**  
LEO LAGRANGE  
41000 BERCK  
01 21 39 23 14  
[leo@lagrange.fr](mailto:leo@lagrange.fr)

Je m'appelle : \_\_\_\_\_  
Je suis né(e) le : \_\_\_\_\_  
A mon arrivée(e) je fais : \_\_\_\_\_

Compléter ce carnet à l'usage des intervenants sur rendez-vous  
P. 12 et 13

### LETTRE POUR LES PARENTS

Depuis que je suis né(e) je suis à la crèche :

Dans mon lit	Dans une chaise haute	Dans un panier
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Dans les moments où je suis dans :

Le salon	Dans une chaise haute	Dans un panier
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Par ses émotions et ses goûts : \_\_\_\_\_  
Par ses attitudes : **COY / COU**

### LETTRE ALPHABÉTIQUE

Nom de la crèche : \_\_\_\_\_  
Nom de la ville : \_\_\_\_\_  
Je suis : **BOIS / T. PARCOURU / RIEU / CHARD**  
Famille : \_\_\_\_\_  
Matières étudiées : \_\_\_\_\_  
Ateliers : \_\_\_\_\_  
Cours : \_\_\_\_\_  
Langues : \_\_\_\_\_  
Autres : \_\_\_\_\_

### LETTRE ALPHABÉTIQUE

Je m'appelle : \_\_\_\_\_  
Je suis né(e) le : \_\_\_\_\_  
A mon arrivée(e) je fais : \_\_\_\_\_

Je suis : **BOIS / T. PARCOURU / RIEU / CHARD**

Famille : \_\_\_\_\_  
Matières étudiées : \_\_\_\_\_  
Ateliers : \_\_\_\_\_  
Cours : \_\_\_\_\_  
Langues : \_\_\_\_\_  
Autres : \_\_\_\_\_



## **Leo Lagrange NIDF**

*Sandra LE BRETON, DTA  
27, rue de L'Amiral Courbet  
80 000 Amiens*

## **Site : Multi-Accueil Flora Tristan**

*Caroline CARPENTIER, Directrice  
Avenue Saint-Exupéry  
62 600 Berck*

Page Facebook



Page Twitter

